



# Championnats suisses et internationaux de parapente du 4 au 7 août 2011 à Disentis



## MODALITES D'ORGANISATION

<b>SOUS L'EGIDE DE LA</b>	Fédération suisse de vol libre, Seefeldstrasse 224, 8008 Zurich Tél. +41 44 387 46 80 Fax +41 44 387 46 89 <a href="mailto:sport@shv-fsvl.ch">sport@shv-fsvl.ch</a> , <a href="http://www.shv-fsvl.ch">www.shv-fsvl.ch</a>
<b>ORGANISATEUR</b>	Surselva Flaigers, CO des Championnats suisses de parapente 2011 Franco Tomaschett
<b>DATES</b>	<b>Du 4 au 7 août 2011 (2 dates de remplacement: du 11 au 14.8.2011 à Disentis; du 8 au 11.9.2011 à Disentis ou Fiesch)</b>
<b>CONDITIONS DE PARTICIPATION</b>	Tous les pilotes suisses titulaires d'une licence et remplissant les conditions générales d'organisation et de participation. Classement Open: les pilotes étrangers titulaires d'une licence sportive FAI qui remplissent les conditions d'organisation et de participation.
<b>LISTE DE DEPART</b>	130 pilotes maximum sont autorisés à prendre le départ.
<b>VAINQUEUR</b>	Champion suisse 2011 de parapente Championne suisse 2011 de parapente (si au moins 5 femmes prennent le départ)
<b>CLASSEMENTS</b>	Un classement général séparé est établi pour les Championnats suisses et la compétition open.
<b>PRIX</b>	Médailles pour les premiers aux classements
<b>INSCRIPTION</b>	<a href="http://www.shv-fsvl.ch/incription/11_gs_sm.php">http://www.shv-fsvl.ch/incription/11_gs_sm.php</a> Fédération suisse de vol libre Seefeldstr. 224 8008 Zurich
<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b>	<b>Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2011</b>
<b>FRAIS D'INSCRIPTION</b>	La taxe d'inscription de <b>CHF 190</b> doit être versée sur le compte <b>au plus tard le 15 juillet 2011</b> . L'inscription n'est définitive qu'après réception de la taxe d'inscription. Les pilotes ayant effectué leur paiement en retard doivent présenter un justificatif de la poste ou de paiement en ligne et payer une surtaxe de CHF 50. Tous les pilotes suisses doivent présenter une licence sportive FSVL valide lors de l'inscription sur place. En principe, la taxe d'inscription n'est pas remboursée lorsqu'un pilote ne se présente pas.
<b>INCLUS DANS LES FRAIS D'INSCRIPTION</b>	Taxe de décollage, transport au déco, cartes, soirée pilotes, médailles pour les premiers aux classements, retour à Disentis en transports en commun ou prévu par l'organisateur.
<b>PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION</b>	En cas d'annulation de la compétition, au moins 50% des frais d'inscription seront remboursés aux participants.
<b>CARTES</b>	Une carte des balises du site de vol sera mise à disposition. Carte des obstacles à la navigation aérienne Swisstopo au 1:100'000 conseillée (n° 38 LFHK, Panixerpass)
<b>GPS</b>	Les résultats sont évalués sur la base de l'enregistrement GPS. Voir la liste des GPS autorisés sur <a href="http://www.shv-fsvl.ch/sport/GPS">www.shv-fsvl.ch/sport/GPS</a>
<b>OBLIGATION DE RETOUR D'ANNONCE</b>	DE Chaque participant doit annoncer son retour (via le <i>run rapport</i> ) au bureau de course avant l'heure indiquée lors du briefing. Tout participant qui n'aura pas annoncé son retour sera recherché avec tous les moyens possibles. Les frais de recherche lui seront facturés.

<b>INSCRIPTION SUR PLACE</b>	Mercredi 3 août 2011, de 18h00 à 20h00 Jeudi 4 août 2011, de 07h30 à 09h00 Lieu: dans les locaux de l'école suisse des sports d'hiver de Disentis ( <a href="http://www.sssd.ch">www.sssd.ch</a> ), hôtel Sax (Via Sax 1, 7180 Disentis/Muster, <a href="http://www.hotelsax.ch">www.hotelsax.ch</a> )
<b>SERVICE DE RECUPS</b>	Un service de récupération n'est organisé qu'en cas de besoin. Les pilotes se déplacent de manière autonome en transports en commun. Des billets gratuits sont mis à disposition, ou les frais engendrés sont remboursés lors du briefing comme indiqué.
<b>REGLEMENT DE LA COMPETITION</b>	Les Championnats suisses et internationaux de parapente sont soumis aux dispositions du règlement sportif FSVL en vigueur.
<b>REGLES DU DROIT AERIEN</b>	Application des prescriptions et dispositions du droit public suisse, notamment celles de la Loi sur la navigation aérienne et de l'Ordonnance sur les aéronefs de catégories spéciales.
<b>RESERVES DE MODIFICATION</b>	Les organisateurs se réservent le droit de modifier les présentes modalités d'organisation de la compétition.
<b>EXCLUSION DE LA RESPONSABILITE</b>	Chaque participant prend part à cette compétition à ses propres risques et sous sa propre responsabilité. Tous les droits de réclamation et/ou de recours contre les organisateurs sont exclus.
<b>CONFIRMATION / ANNULATION</b>	Décision: mardi 2 août 2011 dans l'après-midi sur <a href="http://www.swissleague.ch">www.swissleague.ch</a> <a href="http://www.surselva-flaigers.ch">www.surselva-flaigers.ch</a>
<b>AUTRES INFOS</b>	<a href="http://www.swissleague.ch">www.swissleague.ch</a> <a href="http://www.surselva-flaigers.ch">www.surselva-flaigers.ch</a>
<b>HEBERGEMENT</b>	A la charge de chaque participant. <a href="http://www.disentis-sedrun.ch">www.disentis-sedrun.ch</a> <a href="http://www.swiss-league.ch">www.swiss-league.ch</a>

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de te retrouver pour ces Championnats suisses et internationaux.

Meilleures salutations,

**SURSELVA FLAIGERS ET SWISS LEAGUE DE PARAPENTE**  
**CO CS 11, FRANCO TOMASCHETT ET MARTIN SCHEEL**

